



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 juillet 2016

Français  
Original: anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science,  
de la technologie et de l'innovation

### Première session

Bangkok, 5-7 octobre 2016

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique générale concernant les technologies de l'information et de la communication: examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information**

## Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information

### Note du secrétariat

#### Résumé

Le présent rapport a pour objet de fournir un aperçu des enseignements tirés de l'efficacité dont les processus mis en place et les parties prenantes intervenant à l'échelon régional ont fait preuve dans la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information en Asie et dans le Pacifique. Afin d'apprécier pleinement la complexité de ces processus auxquels participent différentes parties prenantes dans le nouveau cadre de développement des objectifs de développement durable, le rapport examine les processus de mise en œuvre du Sommet mondial aux niveaux national, régional et international avant d'aborder les enseignements tirés des examens précédents du Sommet mondial. Compte tenu des progrès rapides réalisés dans le domaine technologique et de la nécessité de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés à l'échelon régional, le rapport vise à recenser et à recommander les principaux éléments nécessaires à l'examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information, conformément à la résolution 72/10 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Le présent rapport recommande également, aux fins d'examen par les États membres, les principaux éléments à prendre en compte dans le cadre de la coordination de l'examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations, en associant les processus nationaux et multilatéraux à une participation et un engagement multipartites. De plus, le rapport préconise que les facilitateurs chargés des grandes orientations participent aux examens régionaux, afin de renforcer le partage de l'information et la coordination interinstitutions. Le secrétariat continuera à contribuer au Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, dirigé par l'Union internationale des télécommunications ainsi que la Commission de la science et de la technique au service du développement.

\* E/ESCAP/CICTSTI(1)/L.1.

## I. Introduction

1. Étant donné leur polyvalence et leur statut de méta-infrastructure, les technologies de l'information et de la communication (TIC) imprègnent désormais tous les aspects de notre vie: tous les jours, elles rendent possibles des transactions financières à hauteur de billions de dollars; elles établissent des liens entre les prévisions météorologiques et la production agricole ainsi que la gestion des catastrophes; elles permettent de gérer des systèmes de transport intelligent ainsi que la facilitation du commerce; elles contribuent à assurer le suivi des épidémies; elles font progresser l'adaptation aux changements climatiques; elles favorisent la création de nouvelles entreprises et même de secteurs d'activité. L'omniprésence des technologies de l'information et de la communication, de l'informatique en nuage, des mégadonnées et de l'Internet des objets permettra aux appareils d'être reliés les uns aux autres et de transmettre des données, en offrant la possibilité exceptionnelle de procéder à la collecte et à l'analyse d'un volume très important de données, constituant désormais la base de l'économie numérique émergente et des villes intelligentes.

2. Compte tenu de l'importance des TIC pour le développement, les Forums de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information — tenus à Genève en 2003 et à Tunis en 2005 — ont été organisés sous les auspices des Nations Unies en tant qu'initiatives internationales visant à résorber la fracture numérique croissante. Comme il s'agissait d'une approche participative multipartite, les gouvernements, la société civile, les organismes internationaux, le monde universitaire et le secteur privé ont tous contribué aux processus décisionnels.

3. Le Plan d'action de Genève a fixé les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information comme suit: a) édifier une société de l'information inclusive; b) mettre le potentiel du savoir et des TIC au service du développement; c) promouvoir l'utilisation de l'information et du savoir pour concrétiser les objectifs de développement définis à l'échelle internationale, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire; et d) faire face aux nouveaux problèmes que suscite la société de l'information aux niveaux national, régional et international. Le Plan d'action de Genève a également défini les grandes orientations et les cibles spécifiques à réaliser par la société de l'information à l'échelon national dans le cadre des cyberstratégies nationales, conformément aux politiques de développement nationales. Ces cibles pourront constituer d'utiles critères d'action et d'évaluation.

4. Le Plan d'action de Genève a fixé 10 cibles axées sur la disponibilité et l'accès en matière de TIC pour le développement<sup>1</sup>. De plus, il a défini 11 grandes orientations<sup>2</sup> relatives aux différents domaines de la société de l'information, l'accent étant mis sur l'impact et l'application des TIC. Les réunions annuelles des facilitateurs chargés des grandes orientations sont ouvertes à toutes les parties prenantes afin d'examiner les progrès accomplis au Forum de suivi mondial du Sommet mondial sur la société de l'information. Les tendances émergentes caractérisant les 11 grandes orientations font l'objet d'une synthèse à l'issue du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information tous les ans. Dans le cadre des préparatifs de l'examen d'ensemble du Sommet mondial par l'Assemblée générale, les nouvelles priorités et tendances de toutes les grandes

---

<sup>1</sup> Voir A/C.2/59/3, annexe. Disponible à l'adresse [www.itu.int/net/wsis/docs/geneva/official/poa.html#c1](http://www.itu.int/net/wsis/docs/geneva/official/poa.html#c1).

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse [www.itu.int/net/wsis/stocktaking/help-action-lines.html](http://www.itu.int/net/wsis/stocktaking/help-action-lines.html).

orientations ont été recensées par une diversité de parties prenantes et prises en compte par la « Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI » et par les « Perspectives pour l'avenir du SMSI+10 au cours de l'après 2015 »<sup>3</sup>.

5. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information a chargé le Conseil économique et social de superviser à l'échelle du système le suivi des résultats du Sommet mondial<sup>4</sup>. L'Agenda de Tunis a recensé les domaines clefs qui nécessitaient une attention particulière de la part des acteurs nationaux et internationaux, notamment: a) l'infrastructure dorsale régionale, en particulier dans les régions économiquement défavorisées; b) la capacité large bande; c) l'accès et la connectivité à l'échelon international dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; d) le développement du contenu et des applications des TIC en faveur de la réduction de la pauvreté et; e) le renforcement des capacités pour les responsables de la réglementation et des politiques.

6. Les 17 objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, faisant ainsi suite aux objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours des 15 prochaines années, ces objectifs universels mobiliseront et catalyseront les efforts déployés pour mettre un terme à toutes les formes de pauvreté, lutter contre les inégalités et faire face aux changements climatiques. Le suivi et l'examen à l'échelon régional s'appuieront sur des analyses nationales et contribueront au suivi et à l'examen effectués à l'échelon mondial.

7. Au vu du nouveau cadre de développement des objectifs de développement durable, la mise en œuvre et le suivi des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information doivent refléter les défis de développement dans leur nouveauté et leur diversité ainsi que les capacités de transformation des TIC, notamment en matière de technologies mobiles et à large bande, de mégadonnées, d'informatique en nuage, d'Internet des objets et d'« offre hors du fournisseur d'accès à Internet » (OTT). Il convient également de tenir compte du besoin croissant de coopération régionale dans le domaine du partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés et de la concrétisation des avantages offerts en matière de développement par ces technologies reposant sur une meilleure connectivité.

8. Le présent rapport vise à définir les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des grandes orientations aux niveaux national, régional et international et à tirer les enseignements des examens précédents, à partir desquels il recommande des éléments clefs à prendre en compte dans le cadre des processus relatifs à l'examen régional prescrit par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans sa résolution 72/10.

---

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse [www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/dam/documents.html#high-level](http://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/dam/documents.html#high-level). De plus, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé en 2013 une réunion intitulée « Accès pour tous à l'information et au savoir: une vision élargie et un engagement renouvelé », qui a rendu compte des tendances des grandes orientations favorisées par l'UNESCO.

<sup>4</sup> Voir A/60/687.

## **II. Mandats relatifs à la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux national, régional et mondial**

### **A. Niveau national**

9. Au niveau national, la plupart des États membres mettent en œuvre des stratégies nationales en matière de TIC pour le développement, en tenant compte, à des degrés divers, des cibles du Sommet mondial sur la société de l'information et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international. Ces stratégies nationales en matière de TIC sont des politiques indépendantes ou ont été incorporées aux politiques et plans de développement respectifs des pays concernés. La collecte des statistiques nationales en matière de TIC a été réalisée par les offices nationaux de statistique au moyen de recensements nationaux et d'enquêtes portant sur les dépenses et les revenus des ménages ou, dans certains cas, par l'autorité de réglementation responsable des TIC. Chaque année, à la demande de l'Union internationale des télécommunications (UIT), les autorités nationales chargées des télécommunications présentent à cette institution spécialisée certaines statistiques relatives aux TIC.

### **B. Niveau régional**

10. Le secrétariat de la CESAP a été prié de coordonner les activités relatives au Sommet mondial sur la société de l'information à l'échelon régional dans le cadre d'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans sa résolution 62/5, la CESAP a chargé le secrétariat de favoriser le développement de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique, en particulier pour renforcer la coopération régionale en matière de TIC pour le développement.

11. Dans sa résolution 69/10, la CESAP a prié le secrétariat de « poursuivre la facilitation et la coordination de l'examen régional des progrès accomplis dans la résolution des objectifs énoncés dans les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information ». Aussi, une enquête régionale<sup>5</sup> portant sur les progrès accomplis sur la voie des indicateurs cibles du Sommet mondial sur la société de l'information a-t-elle été conduite périodiquement par la CESAP pour les pays membres, la plus récente remontant à 2014<sup>6</sup>. Les résultats de ces enquêtes et rapports ont servi de base aux processus d'examen mondial mis en œuvre dans le cadre du Sommet mondial<sup>7</sup>.

12. Après l'examen d'ensemble mis en œuvre en 2015, l'Assemblée générale a décidé de réunir le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information tous les ans jusqu'en 2025, et a demandé de faire coïncider les processus du Sommet mondial avec ceux des objectifs de développement durable. L'Assemblée générale, dans sa résolution 70/125<sup>8</sup>, a demandé aux commissions régionales de mettre en place de manière coordonnée un examen régional régulier de la mise en œuvre des grandes

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse suivante: [www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP%20WSIS%20target%20review%20rev%2026%20May\\_0.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP%20WSIS%20target%20review%20rev%2026%20May_0.pdf).

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante: [www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP%20review%20of%20the%20WSIS%20Targets%20and%20regional%20perspectives\\_0.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP%20review%20of%20the%20WSIS%20Targets%20and%20regional%20perspectives_0.pdf).

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante: [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/a69d65\\_bn\\_ESCAP.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/a69d65_bn_ESCAP.pdf).

<sup>8</sup> Voir résolution 70/125 de l'Assemblée générale.

orientations. En Asie et dans le Pacifique, un comité intergouvernemental – le Comité des technologies de l’information et de la communication, de la science, de la technologie et de l’innovation – tient lieu de plate-forme régionale idéale permettant aux pays membres de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés ainsi que les contributions aux processus régionaux et finalement internationaux relatifs au Sommet mondial.

13. Dans le cadre de la mise en œuvre des grandes orientations, en particulier concernant l’amélioration de la connectivité des TIC en Asie et dans le Pacifique, les États membres de la CESAP ont recommandé la création d’un groupe de travail à composition non limitée sur l’Autoroute Asie-Pacifique de l’information, création qui a été approuvée par la CESAP dans sa résolution 71/10. Le groupe de travail a tenu sa première réunion à Incheon (République de Corée) les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2015. Cette réunion a rassemblé les responsables des politiques en matière de TIC, les experts des infrastructures à large bande ainsi que les représentants de la société civile et du secteur privé afin de faire face à la fracture numérique, l’un des défis persistants et donc, à ce titre, un objectif majeur du Sommet mondial. Les informations relatives aux progrès accomplis sur la voie de l’Autoroute Asie-Pacifique de l’information ont été présentées dans l’un des rapports du Comité (E/ESCAP/CICTSTI(1)/1). Dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Sommet mondial, les commissions régionales ont organisé une réunion annuelle lors du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l’information afin de coordonner les activités menées, de partager les données d’expérience et d’établir les plans de travail annuels pour la mise en œuvre du Sommet mondial.

14. Dans ce contexte, en mai 2016, la Commission a prié le secrétariat, dans sa résolution 72/10, d’organiser un examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial dans le cadre de la session du Comité des technologies de l’information et de la communication, de la science, de la technologie et de l’innovation, et d’établir des liens avec les Forums mondiaux du Sommet mondial sur la société de l’information. Après quoi, la CESAP, en collaboration avec les organisations régionales et internationales, a assuré le suivi et la mise en œuvre de plusieurs activités, concernant par exemple l’élaboration de matériel technique et l’organisation d’ateliers de renforcement des capacités parallèlement à la tenue de la session du Comité. Les contributions de l’examen régional seront rassemblées et présentées par le secrétariat de la CESAP dans le cadre des processus de l’examen mondial relatif au Sommet mondial en 2017 et des autres processus ayant trait aux objectifs de développement durable.

### **C. Niveau international**

15. Au niveau international, le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l’information est organisé chaque année conjointement par l’UIT, l’UNESCO, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en étroite collaboration avec tous les facilitateurs des grandes orientations.

16. L’Assemblée générale, dans sa résolution 70/125 relative au Sommet mondial sur la société de l’information, a reconnu la nécessité urgente de résorber la fracture numérique et d’aider les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, à exploiter pleinement le potentiel des TIC.

17. À l'appui de la mise en œuvre des grandes orientations, le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement, qui comprend 14 organisations internationales, a pour objet la collecte et la diffusion des statistiques sur les TIC et oriente les pays en développement dans la production de statistiques sur les TIC aux fins d'un processus décisionnel axé sur des données probantes<sup>9</sup>. Les rapports de l'examen régional ont été présentés au Partenariat, sur la base d'un examen mondial des cibles du Sommet mondial qui a été mené à terme en 2014<sup>10</sup>.

18. Au niveau mondial, le processus de bilan du Sommet mondial sur la société de l'information<sup>11</sup> souligne l'importance du partage des meilleures pratiques à l'échelon mondial et, tout en reconnaissant la haute qualité de la mise en œuvre des projets et des initiatives qui promeuvent les objectifs du Sommet mondial et tout en prenant note du rapport sur les réussites enregistrées par le Sommet mondial, invite toutes les parties prenantes à présenter leurs projets pour se porter candidats aux prix annuels des projets du Sommet mondial<sup>12</sup>.

19. Le Conseil économique et social a chargé sa Commission de la science et de la technique au service du développement de faire office de centre de coordination dans le cadre du suivi à l'échelle du système des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. La Commission a soumis les résultats de son examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial à l'Assemblée générale en vue de la préparation de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial en 2015<sup>13</sup>.

20. En mai 2016, le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenu à Genève sur le thème « Les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information: appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ». Il s'est agi d'établir des liens entre le Sommet mondial sur la société de l'information et les objectifs de développement durable. Le responsable d'un organisme des Nations Unies pertinent se voit chargé d'une grande orientation particulière, lequel assure la coordination et le suivi des progrès accomplis pour chacune des grandes orientations<sup>14</sup>. Un examen mondial de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial a été entrepris en 2015, mettant en évidence non seulement les progrès considérables réalisés mais aussi les défis persistants rencontrés quant à l'édification de la société de l'information dans toutes les régions, y compris en Asie et dans le Pacifique<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> UIT; Organisation de coopération et de développement économiques; CNUCED; Institut de statistique de l'UNESCO; Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat; Banque mondiale; Institut de l'Université des Nations Unies d'études approfondies sur la viabilité; Commission économique pour l'Afrique; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; Eurostat; Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm; et Organisation internationale du Travail.

<sup>10</sup> Union internationale des télécommunications, *Final WSIS Targets Review: Achievements, challenges and the way forward* (Genève, 2014). Disponible à l'adresse [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014\\_review.pdf](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf).

<sup>11</sup> Voir [www.itu.int/net4/wsis/stocktakingp/en](http://www.itu.int/net4/wsis/stocktakingp/en).

<sup>12</sup> Voir [www.itu.int/net/wsis/](http://www.itu.int/net/wsis/).

<sup>13</sup> CNUCED et Sommet mondial sur la société de l'information, *Implementing WSIS Outcomes: A Ten-year Review* (New York et Genève, 2015). Disponible à l'adresse [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2015d3\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2015d3_en.pdf).

<sup>14</sup> Disponible à l'adresse [www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/focal\\_points\\_al.aspx](http://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/focal_points_al.aspx).

21. Malgré les procédures et processus mis en place en vue d'encourager la mise en œuvre des grandes orientations, le secrétariat de la CESAP a recensé, dans le cadre de ses activités de recherche et d'analyse, des défis persistants et nouveaux dans la réalisation des objectifs et des cibles du Sommet mondial en Asie et dans le Pacifique, compte tenu également des nouvelles exigences liées aux objectifs de développement durable. La section III présente les défis relatifs à la mise en œuvre elle-même des grandes orientations ainsi que les mécanismes et processus de l'examen régional.

### **III. Les enseignements tirés de la mise en œuvre et des examens précédents du Sommet mondial sur la société de l'information**

#### **A. Aggravation de la fracture numérique en Asie et dans le Pacifique**

22. L'amélioration de l'accès et de la connectivité en matière de TIC a occupé une place centrale dans le cadre du Sommet mondial et a donc compté parmi les objectifs et cibles essentiels. Même si la région de l'Asie et du Pacifique a connu au cours de la dernière décennie une croissance de premier plan dans le domaine des TIC, force a été de constater qu'avec le rythme accéléré des progrès et des innovations technologiques, les pays les plus avancés ont adopté plus rapidement des technologies, des applications et des modes d'utilisation nouveaux, alors que les autres pays se trouvent dans l'incapacité de rattraper leur retard par rapport à des objectifs en constante évolution, d'où une aggravation de plus en plus importante de la fracture numérique.

23. Ainsi, certains des pays les plus avancés de la région dans le domaine des TIC dépassent les critères fixés par les principaux indicateurs en matière de TIC. Dans sa publication intitulée *E-Government Survey 2014: E-Government for the Future We Want*, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a classé la République de Corée, l'Australie et Singapour au rang des trois pays les plus performants dans ce domaine, le Japon occupant la sixième place et la Nouvelle-Zélande la neuvième<sup>15</sup>. Selon l'Indice d'accès au numérique 2015<sup>16</sup> établi par l'Union internationale des télécommunications, qui mesure l'accès et l'utilisation des TIC ainsi que les compétences en la matière, la République de Corée est en première position du classement, suivie de Hong Kong (Chine) à la neuvième position, puis du Japon à la 11<sup>e</sup> position et de l'Australie à la 13<sup>e</sup> position.

24. Toutefois, d'après les analyses menées par la CESAP, le fossé en matière de connectivité à large bande – mesuré par le nombre d'abonnements à des connexions fixes – entre les pays membres de la CESAP continue de se creuser et il est peu probable qu'il puisse être réduit sans interventions ciblées. En effet, l'expansion de la large bande observée en Asie et dans le Pacifique est principalement attribuable à un seul pays – la Chine – qui totalisait en 2014 plus de 50 % des abonnements fixes à des services à large bande dans la région Asie-Pacifique. Cette tendance a eu pour effet d'augmenter de plus de moitié la part de la région en matière de connectivité à large bande par rapport au total mondial. Toutefois, le niveau de connectivité à large bande varie fortement entre les membres de la CESAP, les pays à faible revenu accusant le plus de retard dans ce domaine, ce qui creuse le fossé numérique. Si rien n'est fait pour y remédier, cet écart entre

<sup>15</sup> *United Nations E-Government Survey 2014: E-Government for the Future We Want* (publication des Nations Unies, n° de vente 14.II.H.1).

<sup>16</sup> Disponible à l'adresse: [www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2015](http://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2015).

pays développés et pays en développement entraînera des disparités en matière d'accès aux TIC, ainsi que de capacités et d'utilisation des TIC, dans de nombreux secteurs socioéconomiques. C'est pourquoi l'Assemblée générale a adopté en 2015 un document final sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information<sup>8</sup>, dans lequel il est noté qu'il est fondamental d'aligner les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information sur les objectifs de développement durable pour exploiter au maximum les capacités de transformation des TIC afin d'atteindre lesdits objectifs.

## **B. Mécanismes de financement de la société de l'information**

25. La nécessité de mobiliser des mécanismes de financement appropriés aux fins du développement de la société de l'information a été reconnue dans le Plan d'action de Genève, et les pays développés, les institutions financières internationales et les pays en développement ont été priés de collaborer à cet effet. La croissance du secteur des télécommunications à la suite de l'ouverture à la concurrence et de la privatisation des marchés des télécommunications depuis les années 80 et 90 a entraîné un fort recul des investissements publics au profit des investissements privés. De ce fait, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, parmi lesquels la Banque mondiale, ont recentré leurs investissements dans le domaine des TIC, délaissant le financement direct pour privilégier l'appui aux réformes politiques et la promotion des investissements du secteur privé. Toutefois, comme les investisseurs privés tendent à s'intéresser aux marchés rentables, les marchés urbains, plus vastes et plus prospères, ont bénéficié de plus de financements et sont donc mieux desservis que les marchés et régions moins importants, moins prospères et moins rentables. Pour freiner cette dynamique, les autorités nationales ont mis en place un certain nombre de réglementations et de politiques générales (systèmes d'attribution de licences, mesures d'incitation fiscale et subventions) afin de promouvoir le déploiement de réseaux dans des zones moins viables sur le plan économique. Dans certains cas, ce sont les donateurs multilatéraux qui ont promu ces mesures réglementaires – telles l'obligation de service universel – en en faisant une condition de financement de l'infrastructure des TIC.

26. En dépit de ces initiatives, il est noté dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant le Sommet mondial sur la société de l'information qu'il subsiste très souvent des disparités en matière d'investissement, et que la coopération régionale, les partenariats multipartites et l'apport d'un capital d'amorçage sont essentiels pour combler les écarts en matière d'infrastructure des TIC<sup>13</sup>. Il était en outre souligné dans le rapport qu'il importait d'investir non seulement dans l'infrastructure mais aussi dans les contenus, les applications et les capacités humaines, de manière à mettre en place la société de l'information souhaitée.

27. Pour appuyer le Plan d'action de Genève et l'Agenda de Tunis, et en particulier promouvoir les partenariats public-privé pour l'investissement dans les TIC, l'initiative relative à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information constitue une plateforme régionale idéale, qui met en relation les donateurs multilatéraux, les autorités nationales et les opérateurs. Cette initiative vise à améliorer la connectivité à large bande dans la région au moyen d'un réseau dense d'installations transfrontières à accès libre qui constituerait une infrastructure de fibre optique terrestre et sous-marine homogène, l'objectif ultime étant de permettre aux pays en développement de la région d'avoir davantage accès à la bande passante internationale, d'abaisser le coût de l'Internet à large bande et de réduire la fracture



numérique dans la région<sup>17</sup>, comme il est indiqué dans un rapport présenté à la Commission à sa soixante-douzième session<sup>18</sup>. L'initiative relative à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information contribue directement aux autres domaines clés recensés dans le Plan d'action de Genève et l'Agenda de Tunis, notamment s'agissant de promouvoir une infrastructure dorsale régionale dans le domaine des TIC en s'intéressant en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Soucieux de mettre à la portée de tous les TIC et la connectivité à large bande, la CESAP et l'UIT travaillent ensemble à l'élaboration de cartes interactives des réseaux de transmission de Terre ainsi que de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information<sup>19</sup>.

### C. Réunions multipartites sur les examens menés dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information

28. Les facilitateurs des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information se réunissent pour étudier les lacunes et les possibilités concernant la mise en œuvre de chacune des grandes orientations et suivre les progrès en la matière. Ils débattent notamment des stratégies permettant d'aller de l'avant, en fonction de leurs analyses et évaluations. Ils se réunissent chaque année lors du Forum du Sommet mondial qui se tient au siège de l'UIT à Genève. Des comités nationaux sur le Sommet mondial sur la société de l'information ont été créés dans certains États membres (ou sur la société de l'information dans d'autres), qui ont les mêmes objectifs et s'intéressent aux initiatives nationales. Diverses organisations non gouvernementales participent également à l'examen des grandes orientations du Sommet mondial, d'où une plus grande implication des parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi du Sommet mondial.

29. Dans sa résolution 72/10, la Commission a prié le secrétariat de la CESAP de collaborer avec les organisations internationales et régionales pour continuer d'organiser des consultations préparatoires régionales sur la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information, en tenant compte des nouveaux besoins associés aux objectifs de développement durable ainsi que des technologies émergentes et des tendances en matière de développement. Les réunions préparatoires visent à étudier les possibilités et les problèmes en ce qui concerne la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial.

30. Les contributions des différentes parties prenantes - secteur privé, organisations de la société civile, milieux universitaires et médias de masse - permettraient de recueillir des indications précieuses et de donner une impulsion aux initiatives souvent disparates et sans lien les unes avec les autres, suscitant des synergies pour atteindre des objectifs communs. Elles alimenteraient aussi les travaux du Groupe de travail régional interorganisations sur les technologies de l'information et des communications<sup>20</sup>, établi conjointement par le secrétariat de la CESAP, la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique et l'UIT. Les résultats et recommandations issus de ces réunions préparatoires et multipartites devraient étayer les délibérations des plateformes intergouvernementales de

<sup>17</sup> Pour plus de renseignements, voir [www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction/asia-pacific-information-superhighway](http://www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction/asia-pacific-information-superhighway).

<sup>18</sup> E/ESCAP/72/17.

<sup>19</sup> Voir [www.itu.int/itu-d/tnd-map-public/](http://www.itu.int/itu-d/tnd-map-public/).

<sup>20</sup> Voir [www.unescap.org/events/19th-meeting-regional-interagency-working-group-iwg-information-and-communication](http://www.unescap.org/events/19th-meeting-regional-interagency-working-group-iwg-information-and-communication).

la CESAP, puis enrichir les processus mondiaux coordonnés par l'UIT, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

#### **D. Questions méthodologiques relatives à la mesure des indicateurs définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information**

31. **Collecte et disponibilité des données.** Les derniers examens des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information continuent de mettre en évidence le fait que les pays en développement ne disposent pas de statistiques relatives aux TIC actualisées chaque année<sup>21</sup>. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement a établi une liste clef contenant une cinquantaine d'indicateurs<sup>22</sup>, portant sur des domaines tels que l'infrastructure des TIC, l'accès aux TIC et l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers, l'utilisation des TIC dans les entreprises, le secteur des TIC, les échanges de biens relevant du domaine des TIC, l'utilisation des TIC dans les secteurs de l'éducation et de l'administration en ligne. Autant que possible, les indicateurs se fondent, pour mesurer les TIC, sur les normes statistiques internationales existantes fixées par les diverses institutions spécialisées du Partenariat.

32. Certains indicateurs relatifs aux TIC font l'objet d'une collecte et d'une diffusion régulières par les membres du Partenariat, mais ce n'est pas le cas de tous (ou les résultats ne sont pas accessibles au grand public). Le peu de renseignements recueillis lors de l'examen régional mené par la CESAP en 2014 a mis en évidence le manque de données disponibles à l'échelon national pour plusieurs indicateurs cibles du Sommet mondial. Ainsi, pour que les autorités des pays membres et les acteurs concernés tirent parti des possibilités offertes par la connectivité des TIC et pour mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Sommet mondial, il convient de recueillir des données complètes et à jour, rendues publiques à intervalles réguliers.

33. **Mesurer l'incidence du secteur des TIC sur la croissance économique.** Il est difficile de suivre efficacement les progrès accomplis par les pays par rapport aux cibles fixées lors du Sommet mondial et aux objectifs de développement durable. S'il est plus facile de mesurer les réalisations en ce qui concerne l'offre dans le secteur des TIC (par exemple, la connectivité ou les retombées macroéconomiques directes du secteur des TIC sur la croissance, telles qu'enregistrées dans les comptes nationaux), il est moins simple de mesurer l'incidence des TIC sur d'autres secteurs tels que la santé et l'éducation. On manque fréquemment de données dans des domaines clefs permettant d'évaluer la demande (par exemple, il n'existe le plus souvent pas de rapports financiers des opérateurs, notamment sur les dépenses, dans plusieurs des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région). Ainsi, le suivi efficace des progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles fixées lors du Sommet mondial et, en particulier, des objectifs de développement durable, repose sur une meilleure compréhension des statistiques relatives à l'offre et à la demande dans le secteur des TIC.

---

<sup>21</sup> Disponible aux adresses: [http://unctad.org/SearchCenter/Pages/Results.aspx?k=http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2015d3\\_en.pdf](http://unctad.org/SearchCenter/Pages/Results.aspx?k=http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2015d3_en.pdf) (2015) et [www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP%20WSIS%20target%20review%20rev%2026%20May\\_0.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP%20WSIS%20target%20review%20rev%2026%20May_0.pdf) (2014).

<sup>22</sup> Les principaux indicateurs en matière de TIC (au mois de mars 2016) peuvent être consultés à l'adresse: [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/coreindicators/Core-List-of-Indicators\\_March2016.pdf](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/coreindicators/Core-List-of-Indicators_March2016.pdf).

**E. Intégrer plus largement les capacités en matière de technologies de l'information et de la communication dans les secteurs socioéconomiques et les politiques en faveur du développement**

34. Si les TIC ont été effectivement intégrées, dans une certaine mesure, dans les politiques et stratégies de développement de plusieurs États membres de la CESAP, il ressort des derniers examens de la mise en œuvre du Sommet mondial sur la société de l'information que les TIC sont encore souvent perçues et traitées comme relevant de programmes ou projets indépendants, aussi bien par les autorités publiques que par le secteur privé. De ce fait, les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers ne tirent pas pleinement parti des possibilités offertes par les TIC. La vaste couverture géographique des réseaux mobiles dans les zones rurales de l'Asie (87%) et de l'Océanie (84%) offre la possibilité aux populations d'utiliser les TIC aux fins d'une production agricole plus efficace, ainsi que dans d'autres secteurs socioéconomiques. Dans le domaine de la santé, en 2014, 85% des pays de par le monde avaient mis en place des cyberstratégies<sup>23</sup>. Comme il est envisagé dans les textes issus du Sommet mondial et à l'appui des objectifs de développement durable, il conviendrait de redoubler d'efforts pour intégrer davantage encore les TIC dans les divers secteurs socioéconomiques.

**F. Pertinence des politiques en matière de technologies de l'information et de la communication dans un contexte technologique en constante évolution**

35. Le secteur des TIC est dynamique et enregistre des progrès et des évolutions rapides. D'après les estimations de la CNUCED, les capacités des réseaux et services des TIC sont aujourd'hui 30 fois plus élevées que lors de l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, et elles continuent de croître rapidement. De ce fait, les responsables des politiques et réglementations dans le domaine des TIC doivent suivre de près les progrès technologiques et actualiser leurs politiques et réglementations dans ce contexte dynamique. Des environnements politiques et réglementaires favorables sont essentiels pour exploiter au mieux les atouts présentés par des technologies naissantes telles que l'Internet des objets, les médias sociaux, les mégadonnées et l'informatique en nuage.

36. Ces évolutions dans le domaine des TIC entraîneront une forte augmentation des données disponibles et multiplieront les possibilités de développement, mais elles posent aussi des problèmes importants en matière de réglementation, qui pourraient avoir une incidence non négligeable sur les pouvoirs publics, le monde des affaires et les consommateurs. Ce qu'il est convenu d'appeler la « réglementation des TIC de quatrième génération » est considéré comme une évolution nécessaire due aux récents changements dynamiques enregistrés dans l'écosystème numérique ainsi que comme une chance de faire progresser les pratiques et objectifs réglementaires. Ce nouveau modèle, qui repose sur la concertation et les partenariats, s'éloigne des précédents paradigmes réglementaires, dans la mesure où les responsables privilégient des objectifs sociaux et économiques ainsi que l'amélioration de la protection des consommateurs et l'accès aux réseaux à large bande.

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse: [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2015d3\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2015d3_en.pdf).

37. Tout exercice d'examen régional devrait tenir compte des difficultés qu'ont les responsables et décideurs en matière de TIC à suivre l'évolution des technologies, en mettant en commun les enseignements tirés et les bonnes pratiques à l'échelon régional; il conviendrait de s'appuyer sur la coopération régionale autant que possible, ainsi que sur une étroite coopération entre les institutions des Nations Unies et les organisations internationales qui œuvrent dans le domaine des TIC au service du développement.

#### **IV. Vers un cadre d'examen efficace de la mise en œuvre des orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information**

38. Sachant que l'examen de la mise en œuvre des orientations du Sommet mondial sur la société de l'information revêt un caractère complexe et compte tenu des enseignements tirés des derniers exercices menés depuis le Plan d'action de Genève et l'Agenda de Tunis, le Comité pourra juger utile de prendre en considération les principaux éléments recensés au titre des examens régionaux, ce qui est particulièrement important au regard de la nécessité d'établir un lien entre les orientations et les objectifs de développement durable, ainsi qu'il a été demandé récemment.

39. Comme il en est prié dans la résolution 72/10, le secrétariat de la CESAP se concertera avec les divers acteurs cités plus haut pour mener le processus d'examen régional. Il collaborera également avec les coordonnateurs du Partenariat et les facilitateurs des orientations du Sommet mondial en vue de veiller à l'exhaustivité dudit processus. Parallèlement, il collaborera avec les partenaires régionaux et internationaux dans le cadre du Groupe de travail régional interorganisations sur les technologies de l'information et des communications, de réunions préparatoires et multipartites et d'autres mécanismes, afin d'éviter la redondance des activités et de créer des synergies.

40. On continuera de renforcer les capacités des responsables publics, des fonctionnaires, des étudiants et des jeunes ainsi que des entrepreneuses dans le domaine des TIC, par le biais du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et d'autres partenaires. Le secrétariat de la CESAP appuiera les activités susmentionnées en menant des études et des analyses se rapportant à l'examen régional de la mise en œuvre des orientations du Sommet mondial, dont il portera les résultats à l'attention des pays membres, ce qui leur offrira une plateforme régionale aux fins du renforcement de la coopération.

41. Grâce à la concertation des facilitateurs des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information, entreprise sous l'égide de l'UIT, les liens entre ces orientations et les objectifs du développement durable ont été identifiés, et une matrice a été établie pour mieux comprendre les synergies (voir le tableau 1).

42. Il ressort de cette matrice que toutes les orientations du Sommet mondial sont rattachées à une ou plusieurs cibles des objectifs de développement durable. Dans certains cas, plusieurs orientations sont en lien avec une même cible. Parallèlement, la matrice met en évidence le caractère transversal des TIC en ce qui concerne les multiples dimensions du développement durable.

Tableau 1  
**Liens entre les objectifs de développement durable et le Sommet mondial  
sur la société de l'information**

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7 administration en ligne	C7 commerce électronique	C7 apprentissage en ligne	C7 cyber- santé	C7 cyber- travail	C7 cyber- environnement	C7 cyber- agriculture	C7 cyber- science	C8	C9	C10	C11
ODD 1																		
ODD 2																		
ODD 3																		
ODD 4																		
ODD 5																		
ODD 6																		
ODD 7																		
ODD 8																		
ODD 9																		
ODD 10																		
ODD 11																		
ODD 12																		
ODD 13																		
ODD 14																		
ODD 15																		
ODD 16																		
ODD 17																		

*Source:* Union internationale des télécommunications, « Advancing sustainable development through information and communication technologies: WSIS action lines enabling SDGs » (Genève, 2014). Disponible à l'adresse: [www.itu.int/net4/wsis/sdg/Content/wsis-sdg\\_booklet.pdf](http://www.itu.int/net4/wsis/sdg/Content/wsis-sdg_booklet.pdf).

*Abréviations:* ODD, objectif de développement durable.

*Note:* C1, Le rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement; C2, L'infrastructure de l'information et de la communication: fondement essentiel d'une société de l'information inclusive; C3, L'accès à l'information et au savoir; C4, Le renforcement des capacités; C5, Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC; C6, Créer un environnement propice; C7, Les applications TIC; C8, Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux; C9, Médias; C10, Dimensions éthiques de la société de l'information; C11, Coopération internationale et régionale.

43. En outre le secrétariat du Sommet mondial sur la société de l'information a analysé en détail les liens entre les objectifs de développement durable et le Sommet mondial, comme indiqué dans le tableau 2<sup>24</sup>:

Tableau 2

**Exemple de comparaison entre les objectifs de développement durable et le Sommet mondial, objectifs de développement durable numéros 1 à 7**

<i>Objectif de développement durable</i>	<i>Grande orientation pertinente du SMSI</i>
<b>Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (1.4, 1.5, 1.b)</b>	C1, C2, C3, C4, C5, C7 commerce électronique, C7 cybersanté, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C10
<b>Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (2.3, 2.4, 2.5, 2.a)</b>	C3, C4, C6, C7 commerce électronique, C7 cybersanté, C7 cyberagriculture, C8, C10
<b>Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (3.3, 3.7, 3.8, 3.b, 3.d)</b>	C1, C3, C4, C7 cybersanté, C7 cyberagriculture, C10
<b>Objectif 4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4.7)</b>	C3, C4, C5, C6, C7 apprentissage en ligne, C7 cybertravail, C7 cyberagriculture, C7 cyberscience, C8, C10
<b>Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>	C1, C3, C4, C5, C6, C7 commerce électronique, C7 cybersanté, C7 cyberagriculture, C9, C10
<b>Objectif 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (6.a, 6.b)</b>	C3, C4, C7 cyberscience, C8
<b>Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (7.1, 7.a, 7.b)</b>	C3, C5, C7 cyberscience

*Note:* C1, Le rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement; C2, L'infrastructure de l'information et de la communication: fondement essentiel d'une société de l'information inclusive; C3, L'accès à l'information et au savoir; C4, Le renforcement des capacités; C5, Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC; C6, Créer un environnement propice; C7, Les applications TIC; C8, Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux; C9, Médias; C10, Dimensions éthiques de la société de l'information; C11, Coopération internationale et régionale.

<sup>24</sup> Sommet mondial sur la société de l'information, *WSIS-SDG Matrix: Linking WSIS Action Lines with Sustainable Development Goals* (Genève, 2015). Voir à l'adresse: [www.itu.int/net4/wsis/sdg/Content/wsis-sdg\\_matrix\\_document.pdf](http://www.itu.int/net4/wsis/sdg/Content/wsis-sdg_matrix_document.pdf).

44. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement a aussi établi une comparaison entre les indicateurs relatifs aux TIC et les objectifs de développement durable, comme indiqué au tableau 3 (qui ne donne qu'un aperçu des travaux menés par le Partenariat<sup>25</sup>).

Tableau 3

**Exemple de comparaison entre les objectifs de développement durable et les indicateurs fixés par le Sommet mondial**

<i>Objectifs de développement durable et cibles</i>	<i>Indicateur TIC proposé</i>	<i>Données disponibles (existantes/en cours de collecte)</i>
<b>Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>		
<b>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)</b>		
<b>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</b>		
<b>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</b>		
<b>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</b>	1. Proportion des particuliers utilisant l'Internet 2. Proportion des particuliers disposant d'un téléphone mobile 3. Pourcentage de la population couverte par un réseau mobile à large bande, ventilé par technologie 4. Proportion des ménages disposant d'un accès à l'Internet à large bande	1. Existantes/en cours de collecte par l'UIT 2. Existantes mais nouvelles à l'échelon international, données recueillies par l'UIT à partir de 2015 3. Existantes/en cours de collecte par l'UIT 4. Existantes/en cours de collecte par l'UIT

*Sigle:* UIT, Union internationale des télécommunications.

<sup>25</sup> Ibid, annexe III.

45. S'agissant des objectifs de développement durable et des cibles assorties se rapportant aux TIC, la cible 9.1 (Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable) et le moyen d'exécution 9.c (Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020) sont particulièrement pertinents compte tenu des conditions et de la situation dans la région. Par ailleurs, au titre de l'objectif numéro 4, qui porte sur l'éducation, une cible dispose que les pays membres doivent « [d]'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ». En ce qui concerne l'égalité hommes-femmes, l'objectif numéro 5 vise à « [r]enforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes ». L'objectif de développement durable numéro 17 précise le rôle des TIC en tant que moyen d'exécution permettant de « [f]aire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications ».

46. Pour tirer parti des mécanismes existants à l'échelle mondiale, il est envisagé que les pays membres mènent le processus d'examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information avec le secrétariat du Sommet et les facilitateurs des grandes orientations, avec l'appui notamment de l'UIT, de l'UNESCO et du PNUD, qui sont chargés de faciliter l'application du Plan d'action de Genève, en tenant compte des difficultés et possibilités spécifiques de la région Asie-Pacifique. Les consultations et contributions multipartites ainsi que le Groupe de travail régional interorganisations sur les technologies de l'information et des communications pourraient compléter le processus d'examen et s'intéresser à chacune des grandes orientations, en accordant une attention particulière aux cibles des objectifs de développement durable se rapportant aux TIC, comme il est indiqué ci-dessus. Il sera rendu compte des résultats du processus d'examen de la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial aux prochaines sessions du Comité. Ces résultats permettront en outre d'étayer les travaux de deux processus interdépendants, à l'échelle régionale et mondiale, relatifs aux objectifs de développement durable et au Sommet mondial, à savoir le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Forum du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendront à l'issue des processus d'examen régionaux appropriés.

47. Les difficultés et possibilités, les bonnes pratiques et les enseignements qui seront mis en évidence par le processus d'examen régional du Sommet mondial devraient aussi aboutir à des nouvelles analyses, à des projets communs, à une harmonisation des interventions ainsi qu'à la coopération régionale, tandis que les problèmes auxquels les pays membres de la CESAP doivent s'attaquer seront portés à l'attention du Comité.



## V. Questions devant être examinées par le Comité

48. Le Comité pourra juger utile d'examiner les questions suivantes:

a) Les grandes orientations du Sommet mondial sont étroitement liées aux objectifs de développement durable. Par conséquent, les efforts déployés par les États membres pour atteindre les objectifs du Sommet mondial contribuent aussi à la réalisation des objectifs de développement durable;

b) Toutefois, diverses difficultés continuent d'entraver la mise en œuvre et le suivi efficaces des grandes orientations du Sommet mondial, par exemple, la fracture numérique persistante, ce qui empêche les pays membres de réaliser les objectifs de développement durable et les objectifs du Sommet mondial. Il convient de s'attaquer à ces difficultés dans le cadre d'initiatives régionales telles que l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information;

c) Étant donné que la CESAP offre une plateforme intergouvernementale unique dans la région, le secrétariat assurera la coordination de l'examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial envisagé ci-dessus, en faisant le lien entre processus nationaux et processus multilatéraux, avec la participation des facilitateurs chargés des grandes orientations, notamment l'UIT, l'UNESCO et le PNUD, le Groupe de travail régional interorganisations sur les technologies de l'information et des communications et d'autres parties prenantes, telles que le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les médias de masse. Le secrétariat devrait en outre continuer de contribuer au Forum du Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'UIT, et de travailler en collaboration avec les divisions de la CESAP en vue d'intégrer davantage les TIC dans les divers secteurs socioéconomiques;

d) Les facilitateurs des grandes orientations du Sommet mondial seront invités à contribuer au processus d'examen régional, afin d'améliorer le partage de l'information et la collaboration interinstitutions;

e) Les pays membres sont encouragés à redoubler d'efforts au niveau national en redonnant une impulsion aux comités nationaux mis en place à l'occasion du Sommet mondial (ou s'intéressant aux questions liées à la société de l'information), afin d'assurer une meilleure coordination entre les divers organismes publics, notamment les bureaux de statistique, ainsi qu'entre les processus d'examen menés à l'échelle nationale, régionale et mondiale. En outre, non seulement les ministères et divisions chargés des TIC mais aussi d'autres acteurs sont instamment priés de participer activement au processus de mise en œuvre et d'examen;

f) Le processus d'examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial devrait être rattaché, chaque fois que possible, au processus d'examen des objectifs de développement durable, de manière à mieux rendre compte du rôle des TIC dans le développement durable. En outre, les nouveaux besoins mis en évidence par les processus d'examen des objectifs de développement durable menés aux niveaux régional et international devraient être communiqués au secrétariat de la CESAP pour alimenter le processus d'examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial.